

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01711

Numéro SIREN : 795 140 730

Nom ou dénomination : 2 MO TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2024 sous le numéro de dépôt 195

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 245.00	1 410.00	835.00	1 958.00	1 123.00	57.35
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	29 520.74	15 461.00	14 059.74	8 017.53	6 042.21	75.36
	Autres immobilisations corporelles	116 508.09	84 600.05	31 908.04	13 163.54	18 744.50	142.40
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	43 136.73		43 136.73	43 136.73			
Autres immobilisations financières	18 820.00		18 820.00	17 620.00	1 200.00	6.81	
Total II	210 230.56	101 471.05	108 759.51	83 895.80	24 863.71	29.64	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	662 149.72		662 149.72	719 022.37	56 872.65	7.91
	Autres créances	350 491.24		350 491.24	314 316.56	36 174.68	11.51
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	10 140.00		10 140.00	10 140.00			
Disponibilités	355 184.71		355 184.71	510 977.00	155 792.29	30.49	
Charges constatées d'avance (3)				283.52	283.52	100.00	
Total III	1 377 965.67		1 377 965.67	1 554 739.45	176 773.78	11.37	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 588 196.23	101 471.05	1 486 725.18	1 638 635.25	151 910.07	9.27	

Copie certifiée conforme par le gérant.

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

61 956.73



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	200 000.00		200 000.00			
	Réserves						
	Réserve légale	20 000.00		20 000.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	452 104.12		420 129.42		31 974.70	7.61
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	18 369.78		31 974.70		13 604.92	42.55
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	690 473.90		672 104.12		18 369.78	2.73	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	299 725.47		346 386.50		46 661.03	13.47
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	3 120.09		15 252.30		12 132.21	79.54
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 111.66		227 860.09		60 748.43	26.66	
Dettes fiscales et sociales	326 135.87		357 032.24		30 896.37	8.65	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	158.19		20 000.00		19 841.81	99.21	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	796 251.28		966 531.13		170 279.85	17.62
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 486 725.18		1 638 635.25		151 910.07	9.27

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

583 573.11 620 144.63

2 MO TRANSPORTS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 200 000.00 €

Siège social : 2 AVENUE DE L'ENERGIE

67800 BISCHHEIM

795 140 730 RCS STRASBOURG

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 29 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-neuf juin, à dix heures,

Monsieur OMAR BELABBES associé unique de la société 2 MO TRANSPORTS, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de gérant, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, dressé par la gérance, a été mis à sa disposition au siège social dans le même délai.

Puis l'associé unique examine les différents points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de cet exercice,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 20 343 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts, qui ont donné lieu à une imposition de 5086 €.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 18 369.78 €, de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|-------------|
| - Un résultat de | 18 369.78 € |
| - Une somme de | 18 369.78 € |
- affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

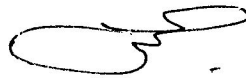
L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique



2 MO TRANSPORTS

Société À Responsabilité Limitée au capital de 200 000.00 €

Siège social : 2 AVENUE DE L'ENERGIE

67800 BISCHEIM

795 140 730 RCS STRASBOURG

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2023

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 18 369.78 €, de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|-------------|
| - Un résultat de | 18 369.78 € |
| - Une somme de | 18 369.78 € |
- affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

